



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. AL-OBEIDI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est heureuse de vous voir diriger les travaux de l'Assemblée générale étant donné que vous représentez un pays ami avec lequel mon pays entretient des relations très étroites, et étant donné également votre sagesse, votre expérience et votre capacité qui font de vous la personne tout indiquée pour assumer ces responsabilités et obtenir les meilleurs résultats. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Kittani, chef de la délégation du pays frère de l'Iraq, pour la manière excellente et la grande compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de la dernière session. J'ai également le plaisir de féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'Organisation et en augmenter l'efficacité.

2. Monsieur le Président, vous assumez la présidence de l'Assemblée générale à un moment très difficile où les dangers grandissent et où se multiplient les foyers de tension et les problèmes qui rendent instables la paix et la sécurité internationales, à un moment où les peuples du monde, particulièrement les petits peuples, craignent pour leur destinée et leur liberté. Nous notons que la force résonne plus fort que la raison, que le droit est devenu la prérogative du plus fort et que la capacité des Nations Unies a atteint un niveau bas sans précédent. Cette déception a été clairement exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation où il dit :

“L'Organisation elle-même n'a pu jouer le rôle efficace et décisif que la Charte envisageait clairement pour elle...”

“Le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre les conflits internationaux et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire.” [voir A/37/1, p. 1.]

3. La Jamahiriya arabe libyenne, république populaire socialiste, partage l'avis du Secrétaire général à

cet égard. Dans ce contexte, je voudrais rappeler la lettre adressée par le leader de notre révolution, notre frère le colonel Muammar Qaddafi, au Secrétaire général le 20 septembre 1982 à l'issue du massacre des Palestiniens à Beyrouth par Israël et ses agents. J'y relève le passage suivant :

“J'ai le regret de vous faire part, à vous et au monde entier, de l'amère vérité dont j'ai pris conscience dans mon pays, à savoir que la deuxième tentative historique faite par les peuples du monde à San Francisco en 1945 pour créer une organisation internationale visant à prévenir la guerre et à maintenir la paix a totalement échoué, au même titre que la première (la Société des Nations).” [Voir A/37/472, annexe, p. 1 et 2.]

4. Cependant, nous sommes en droit de nous poser la question suivante : qui est responsable de l'incapacité des Nations Unies ? La responsabilité doit-elle incomber aux Etats Membres de l'Organisation ? Ou doit-elle incomber aux pays en développement qui sont systématiquement soumis à la menace militaire, au blocus économique et au chantage politique ?

5. La responsabilité, telle que nous le voyons, réside dans la structure de l'instrument essentiel de l'Organisation. C'est le Conseil de sécurité qui est devenu un instrument qui protège la dictature dans l'intérêt des membres permanents du Conseil de sécurité. La responsabilité est également celle de l'exploitation du droit de veto par les Etats membres du Conseil de sécurité d'une manière telle que le Conseil détient le véhicule de leur propre sécurité et encourage les politiques d'agression poursuivies par leurs agents. Le fait que l'administration américaine ait utilisé à maintes reprises le droit de veto pour bloquer le Conseil et l'empêcher de condamner l'entité sioniste pour ses actes d'agression dans la région arabe est une preuve manifeste de la politique d'injustice qui est pratiquée sous couvert des Nations Unies et du Conseil de sécurité. L'incapacité de l'Organisation est également due au fait que le droit de veto, que les membres du club des vainqueurs de la seconde guerre mondiale se sont octroyé, a été exploité dans l'intérêt des vainqueurs qui veulent maintenir l'équilibre de leurs intérêts. C'est par leur exercice irresponsable du droit de veto qu'ils sont parvenus à détourner les normes de la démocratie et à assujettir la volonté de plus de 150 Etats Membres de l'Organisation à la merci des membres permanents du Conseil de sécurité.

6. Après avoir consulté un grand nombre d'Etats Membres, le peuple socialiste de la Jamahiriya arabe libyenne a présenté un certain nombre de propositions visant à abolir ou à amender le droit de veto ou à donner davantage de pouvoir à l'Assemblée générale, à rendre obligatoires les résolutions adoptées par les deux tiers de la majorité. Toutefois, ces propositions se sont heurtées au refus des grandes puissances

qui ont exercé des pressions sur d'autres petits pays pour empêcher l'abolition ou l'amendement du droit de veto et s'opposer aux principes de la démocratie et de la responsabilité collective du maintien de la paix et au principe de l'égalité de la souveraineté entre tous les Etats Membres, comme le prévoit la Charte.

7. La Jamahiriya arabe libyenne maintient sa position et continuera à soumettre cette question tant que le veto sera en vigueur et continuera d'être utilisé contre la lutte des peuples. Il représente la dictature et le monopole, et s'oppose à l'opinion de la majorité, de la responsabilité collective et de l'égalité. Nous continuerons à maintenir notre position indépendamment de l'attitude adoptée par les grandes puissances, notamment les Etats-Unis qui abusent le plus de leur droit de veto, et indépendamment des manœuvres de procédure auxquelles ils ont recours.

8. Le moment est venu d'examiner sérieusement le rôle du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, car les peuples opprimés du monde ont presque perdu confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Nous, en Jamahiriya arabe libyenne, réalisons les dangers que comporte ce manque de foi en notre organisation. C'est pourquoi le leader de la grande révolution de septembre a lancé un appel en vue de permettre à l'Organisation de remplir son rôle de maintien de la paix et de la justice, car les pratiques dictatoriales réalisées sous son égide pourraient nous pousser à quitter cette organisation et à engager vivement d'autres peuples opprimés à rechercher leur propre instance particulière afin d'exprimer leur volonté et leurs ambitions.

9. L'abolition du droit de veto ou son réexamen, si son instauration a été considérée comme une garantie des pratiques démocratiques, pourrait amener les peuples en développement à recouvrer leur confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Mon pays estime que, dans la révision du veto, on devrait prendre en considération ce qui suit : premièrement, l'abolition du veto ou son amendement d'une manière qui garantirait son recours par tous les membres, car s'il s'avère nécessaire de pratiquer la dictature politique alors il n'est que justice de la voir pratiquée par tous; deuxièmement, le Conseil de sécurité doit être subordonné à l'Assemblée générale et non l'inverse, car c'est l'Assemblée générale qui incarne la volonté véritable des peuples et des nations du monde; troisièmement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité commune de tous.

10. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale abonde en questions politiques et économiques, en plus des questions relatives à la libération et au colonialisme. Je ferai brièvement allusion à ces problèmes.

11. Les massacres commis récemment par l'entité sioniste dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban montrent la tragédie subie par la cause de la juste lutte du peuple palestinien et révèlent au grand jour également le caractère fasciste et raciste du prétendu Etat d'Israël. Cela confirme sans aucun doute que l'Etat de l'entité sioniste n'est pas épris de paix et qu'il constitue une source de menace pour la paix et la sécurité internationales.

12. L'occupation continue des territoires palestiniens depuis 1948, l'annexion des hauteurs du Golan et les massacres de masse commis quotidiennement contre les Palestiniens et les Libanais devraient inciter la communauté internationale, représentée aux Nations Unies, à adopter des mesures pratiques pour éliminer l'agression et l'occupation et permettre au peuple palestinien de retourner dans sa patrie.

13. Les mesures pratiques envisagées par mon pays sont les suivantes : premièrement, l'expulsion de l'entité sioniste de l'Assemblée générale, du fait que les Israéliens et leur Etat ne sont pas épris de paix, et conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa neuvième session extraordinaire d'urgence où l'on a débattu des actes d'agression répétés d'Israël contre les territoires arabes; deuxièmement, la cessation de l'appui militaire, matériel et politique apporté par l'administration américaine et qui se traduit, chaque jour, par une aide financière dépassant 10 millions de dollars, car nous estimons que cet appui constitue un facteur qui encourage Israël à poursuivre son agression constante contre les Arabes et à défier les résolutions de la communauté internationale; troisièmement, le boycottage économique de l'entité sioniste en application des résolutions de l'Assemblée générale en rappelant qu'Israël occupe des territoires arabes par la force et ignore les résolutions de la communauté internationale. Si certains ont pu imposer un boycottage économique à l'Argentine pour obtenir des territoires qui lui appartiennent, comment se fait-il qu'un boycottage économique ne puisse pas être imposé à un Membre des Nations Unies dont tous ont admis qu'il n'est pas épris de paix et qu'il représente une source de menace pour la paix et la sécurité internationales et je veux parler d'Israël; quatrièmement, l'arrêt de l'immigration, particulièrement des populations des pays du bloc de l'Est vers la Palestine occupée, car ces immigrants sont avant tout des citoyens de ces pays et parce que leur afflux continu en Palestine occupée représente une augmentation de la capacité militaire et humaine d'Israël et la poursuite d'une politique d'agression et d'occupation.

14. Les solutions politiques proposées pour la question de Palestine arrivent à un moment où l'Organisation des Nations Unies ne parvient apparemment pas à mettre un terme à l'intransigeance israélienne. Cela s'ajoute au fait que l'Organisation n'est pas capable de s'opposer à l'appui apporté par le Gouvernement américain aux politiques d'agression d'Israël. C'est pourquoi nous considérons que les initiatives entreprises par l'administration américaine ne sont pas une base valable pour une paix juste.

15. L'initiative de paix américaine ignore les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et du groupe des pays non alignés qui affirment le droit du peuple palestinien à choisir son propre destin et à créer son propre Etat indépendant sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son seul représentant légitime. D'un autre côté, l'initiative de paix lancée par la douzième Conférence au sommet arabe, tenue à Fez, est trop optimiste et, si elle dénote beaucoup de bonne volonté, elle ne tient pas suffisamment compte, par contre, de la véritable nature de

l'entité sioniste. Elie va à l'encontre de la logique et des faits.

16. L'histoire nous enseigne que l'occupant, l'agresseur, est celui qui prend des initiatives politiques contre ceux qui subissent son occupation. La seule initiative que peut prendre un peuple colonisé, c'est la lutte armée. Est-ce que logiquement les Arabes devaient lancer des initiatives de paix alors que le peuple américain, avec l'aide des Français, affrontait le colonialisme britannique, alors que l'Europe affrontait l'occupation nazie pour défendre la paix et la liberté ?

17. Le Conseil de sécurité doit garantir la sécurité de tous les Etats de la région et, pour ce faire, deux éléments indispensables doivent être pris en compte. Israël, dit-on, est menacé par ses voisins arabes. C'est faux. Israël est l'agresseur qui menace en permanence la sécurité arabe. Il faut ajouter à cela que la sécurité d'Israël et la politique d'agression qu'il mène sont garanties militairement et financièrement par les Etats-Unis. Le deuxième élément important c'est que le plan de paix arabe exige que le Conseil de sécurité garantisse la sécurité de tous les Etats de la région. Cela revient donc à reconnaître Israël. Or, nous nous demandons comment on peut réclamer la protection et la reconnaissance d'un Etat qui ourdit des complots politiques et qui occupe des territoires arabes, outre qu'il pratique une politique de génocide et de déplacement contre les peuples arabes de Palestine et du Liban.

18. Toute initiative de paix véritable doit venir des Nations Unies, malgré leurs faiblesses. A l'heure actuelle, les initiatives de paix émanant des Arabes sont faites sous la pression des forces israéliennes appuyées par les Etats-Unis, sous la pression de la menace et du chantage que les Américains exercent contre les Arabes.

19. L'actuel Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique multiplie ses actes d'intervention et ses pressions afin de mener à bien son hégémonie politique, économique et militaire. On en est revenu à la politique d'établissement de bases militaires un peu partout à travers le monde. La flotte de guerre américaine sert à pratiquer le terrorisme le long des côtes des pays non alignés, comme mon pays en a fait l'expérience lorsqu'il a vu, en août 1981, sa souveraineté sur ses eaux territoriales violée. La dernière de ces agressions s'est produite le 3 septembre dernier, à 19 h 59, quand un avion américain a violé notre espace aérien. Il s'agissait d'un avion de reconnaissance, sans pilote. Notre défense anti-aérienne l'a abattu dans la région de Benghazi. La Jamahiriya arabe libyenne présentera au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général tous les documents et récits des faits relatifs à cette agression.

20. De plus, en août 1981, le Gouvernement américain a lancé une campagne de propagande mensongère contre la Libye et lui a imposé un embargo économique. Il a en outre incité d'autres pays à suivre son exemple sous le faux prétexte que des tueurs avaient été chargés d'assassiner le président Reagan — ce qui s'est avéré n'être que le produit de l'imagination de certains fonctionnaires de l'Administration américaine qui collaborent avec les services de renseignements sionistes.

21. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a pour habitude de menacer les pays des Antilles et de les empêcher de faire ce qu'ils veulent. Voilà bien une démonstration de la nature impérialiste du Gouvernement des Etats-Unis. La politique agressive que ce gouvernement pratique à l'encontre de Cuba, du Nicaragua, de la Grenade et du peuple d'El Salvador est autant de preuves que la politique américaine a pour objectif de créer des foyers de tension et d'instabilité dans le monde, au Moyen-Orient et en Afrique australe.

22. Les questions du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale sont au nombre des problèmes les plus graves et les plus complexes auxquels notre monde est confronté aujourd'hui. Depuis de nombreuses années la communauté internationale ne cesse de s'en préoccuper. Nous n'en voulons pour preuve que la tenue de nombreuses conférences depuis 1932, et en particulier les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement — la première en 1978 et la deuxième cette année —, et l'adoption de tant de résolutions sur ce sujet. Et pourtant, rien ne nous permet de penser qu'on a fait des progrès dans ce domaine. Bien au contraire, la course aux armements se poursuit, celle des superpuissances en particulier, dans le domaine nucléaire et pour ce qui est de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes tels que la bombe à neutrons. Certaines théories dangereuses, telles que la dissuasion nucléaire, l'équilibre stratégique, la possibilité d'une guerre nucléaire limitée qui peut être gagnée et la prolifération horizontale des armes nucléaires, circulent toujours, de même que les informations sur l'acquisition désormais manifeste d'armes nucléaires par les régimes racistes de l'entité sioniste et de Pretoria.

23. La question du désarmement n'est pas seulement une question militaire; elle est également une question économique, sociale et politique. Dans l'étude réalisée par les Nations Unies, intitulée *Rapports entre le désarmement et le développement*¹, on précise que 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à des soins médicaux adéquats, que près de 570 millions souffrent de malnutrition aiguë, que 800 millions sont analphabètes et que 250 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Et, malgré cela, les dépenses mondiales à des fins militaires ont dépassé les 600 milliards de dollars en 1981.

24. Outre cette évolution négative en matière de désarmement, nous sommes les témoins, depuis quelques années, d'une détérioration dans les relations internationales, qui résulte de la violation de la Charte des Nations Unies et des principes internationaux, en particulier ceux qui touchent à la souveraineté, à l'indépendance, à la non-intervention, au non-recours à la force dans les relations internationales et à l'extension continue des foyers de tension et des zones de conflit.

25. Sur le continent africain, la politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud persiste en dépit du fait que l'Organisation l'a condamnée à plusieurs reprises et l'a considérée comme crime contre l'humanité. Si cette politique odieuse continue d'être pratiquée contre les nationalistes africains, c'est parce que le régime sud-africain bénéficie de l'aide des colonialistes, notamment celle des Etats-Unis.

26. En Namibie, le régime de Pretoria et son gouvernement illégal persistent à opprimer les citoyens noirs et à piller les ressources du Territoire grâce à la coopération des sociétés multinationales des pays occidentaux qui font obstacle à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, laquelle contient un plan pour l'indépendance du Territoire. A cet égard, le rôle des Européens complète celui des Américains : ensemble, ils essaient d'assurer l'indépendance de la Namibie dans le cadre de plans occidentaux qui n'ont rien à voir avec les résolutions du Conseil de sécurité. Le dernier obstacle opposé par le Gouvernement américain est peut-être l'idée de subordonner l'indépendance de la Namibie à l'évacuation des forces cubaines de l'Angola, ce qui signifie une ingérence dans les affaires d'un Etat indépendant et souverain qui a le droit de se protéger et de réclamer l'aide de l'Etat qui lui plaît.
27. Les pratiques agressives et racistes du régime de Pretoria ne s'exercent pas seulement contre les citoyens noirs de la Namibie et de l'Afrique du Sud, elles englobent également les populations des pays voisins, à savoir celles des Etats de première ligne. Les attaques sont fréquentes, particulièrement celles lancées contre le territoire de l'Angola. A cet égard, mon pays déclare qu'il est solidaire de la lutte que mènent les citoyens africains de Namibie et d'Afrique du Sud, et de la résistance opposée par les Etats de première ligne que nous louons et apprécions.
28. Le colonialisme et ses agents, de même que les sociétés d'exploitation, poursuivent leurs desseins avec ténacité et sont prêts à intervenir dans tout pays dirigé par un régime progressiste et non aligné, épris de liberté politique et économique. Ceci est illustré par l'agression contre la Jamahiriya et la République des Seychelles. Nos deux pays ont dû faire face à la subversion fomentée par des éléments externes en vue de créer un état d'anarchie et d'instabilité et de renverser un régime progressiste pour le remplacer par un qui soit à la solde du colonialisme et soumis à son influence politique et économique. Mais le peuple des Seychelles a su faire échec à ces actes d'agression. Nous, en Jamahiriya, de concert avec les forces du progrès et de la liberté, nous déclarons solidaires du peuple et du Gouvernement des Seychelles contre toute manœuvre étrangère.
29. Parmi les régions qui connaissent la tension créée par l'ingérence et l'établissement de bases étrangères figure l'Amérique centrale où le peuple du Nicaragua lutte contre l'intervention des Etats-Unis d'Amérique qui entraînent les éléments hostiles au Nicaragua à y commettre des actes de terrorisme et de subversion.
30. Nous assistons à un mouvement de libération qui déferle à travers l'Amérique centrale. Nous voyons que les Etats-Unis s'efforcent d'étouffer ce mouvement, comme c'est le cas actuellement en El Salvador et au Guatemala, en plus du fait qu'ils continuent de menacer et d'agresser Cuba ainsi que d'usurper le droit du peuple portoricain à l'indépendance.
31. Mon pays appuie la lutte des peuples d'Amérique latine contre l'impérialisme des Etats-Unis et affirme son appui illimité à Cuba et au Nicaragua dans leur opposition à la politique d'agression américaine.
32. Mon pays a suivi avec une préoccupation croissante la guerre que l'Argentine a été obligée de mener dans le but de libérer les îles Malvinas de la domination britannique. Toute personne qui réfléchit à cette guerre et à la manière dont elle a évolué sera choquée de constater les réalités frappantes suivantes. Premièrement, les Etats-Unis prétendent appartenir au groupe des Etats américains uniquement pour protéger les intérêts américains et les régimes fascistes qui sont des satellites de l'administration américaine. Les Etats-Unis ont révélé leur nature impérialiste en appuyant l'agression britannique menée contre les îles Malvinas. Deuxièmement, la présence britannique dans les îles Malvinas n'est qu'un vestige du colonialisme périmé qui a divisé le monde en sphères d'influence entre les forts et utilisé son contrôle pour établir des communautés qui ne faisaient pas partie à l'origine des populations indigènes des territoires occupés. Troisièmement, la guerre des Malvinas souligne l'inévitable affrontement entre les puissances impérialistes et les pays du tiers monde qui doivent se rendre compte que toutes les superpuissances n'ont pour objectif qu'une domination plus étendue et des sphères d'influence plus larges.
33. C'est pourquoi mon pays appuie le droit de l'Argentine à la souveraineté sur les îles Malvinas et demande à la communauté internationale d'avoir recours à tous les moyens pacifiques possibles pour arriver à mettre fin au colonialisme britannique sur les îles Malvinas.
34. L'exploitation par les Etats-Unis des luttes internes dans certains pays d'Asie aggrave la tension dans cette région. La guerre d'Afghanistan et la situation au Kampuchea constituent des zones de tension en Asie du Sud-Est qui sont aggravées du fait de l'ingérence étrangère dans les affaires de ces pays. En conséquence, mon pays appuie le droit de ces peuples à exercer leur libre choix. Mon pays appuie également le principe selon lequel l'Afghanistan devrait être un Etat non aligné indépendant, conformément à la voie suivie par les Etats islamiques progressistes.
35. La question du Sahara occidental continue d'être l'une des questions essentielles dont est saisie l'Organisation et laisse planer le risque d'une ingérence impérialiste américaine. Nous soulignons donc que l'Organisation devrait s'acquitter de ses responsabilités en affirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, tout comme les peuples africains qui ont exercé leur droit à la liberté et la souveraineté sur leurs territoires.
36. La question de Chypre est à l'ordre du jour aux Nations Unies depuis bien longtemps sans qu'une solution globale y ait été apportée. Mon pays appuie les négociations directes entre les communautés turque et grecque de Chypre afin de trouver une juste solution à ce problème, qui garantirait l'indépendance et la neutralité de Chypre.
37. La situation dans la région méditerranéenne est devenue dangereuse à la suite des pressions croissantes exercées par les flottes de guerre et les bases militaires étrangères, en particulier par les flottes et les bases américaines, qui sont devenues une source de préoccupation et un élément de subversion menaçant la sécurité des pays méditerranéens. Tout le monde a entendu parler de la VI^e flotte des Etats-

Unis, qui est constamment déployée le long des côtes libyennes et se livre à des manœuvres de provocation, certaines de celles-ci dans les eaux territoriales libyennes.

38. Nous souhaitons que cette mer devienne un lac de paix, libre de flottes et bases étrangères et de foyers de tension. Persuadée de la nécessité d'atteindre cet objectif, la Jamahiriya a proposé de résoudre le différend entre elle-même et son voisin, l'Etat frère de la Tunisie, en ce qui concerne le plateau continental. La Cour internationale de Justice a rendu sa décision sur ce cas le 24 février 1982². Le différend qui nous oppose à Malte en ce qui concerne la délimitation du plateau continental a également été soumis à la Cour internationale de Justice.

39. Les effets des actes d'affrontement et de guerre se sont parfois étendus à des sociétés qui n'ont pas participé à de tels actes et n'en sont pas parties. C'est ce que prouvent les tragédies et les conséquences de la seconde guerre mondiale qui se font encore ressentir dans mon pays, causant des problèmes économiques, sociaux, ou relatifs à l'environnement. Les champs de mines posées par les forces en guerre sur de vastes étendues de territoire dans mon pays ont causé des retards à l'application des projets de développement et ont augmenté le coût de ces projets, particulièrement en ce qui concerne la prospection des minerais.

40. Ce problème a été discuté dans des Réunions du mouvement des pays non alignés et ici à l'Assemblée. Différentes résolutions ont été adoptées à cet égard, affirmant la responsabilité des pays qui ont posé ces mines et exigeant de la part de ceux-ci de compenser les pays qui ont subi des pertes matérielles et morales à la suite de ce problème, et demandant la coopération en vue de fournir des cartes de ces champs de mines et des renseignements à leur sujet.

41. Les décisions pertinentes des organisations internationales et régionales, les conventions et le droit international obligent les Etats qui ont participé à la seconde guerre mondiale ainsi que leurs alliés et qui ont posé des mines en territoire libyen à faire face à leur responsabilité, à offrir les compensations appropriées et à coopérer dans la recherche d'une solution définitive de ce problème. Pour ces raisons, mon pays espère que ces Etats et les Nations Unies prendront des mesures effectives afin que la responsabilité de ces actes soit imputée à ceux qui les ont commis et afin de garantir le droit des Etats en cause à une compensation des dommages qu'ils ont subis à la suite des effets et des vestiges de la guerre.

42. M. COOPER (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection aux hautes fonctions de la présidence. Une lourde responsabilité repose sur vos épaules. Cette année a été une année turbulente dans les affaires internationales. Les chocs de ces 12 derniers mois se reflètent dans notre ordre du jour. Cette époque a été également éprouvante pour le nouveau Secrétaire général. De nouvelles tâches difficiles l'attendent encore.

43. Nous avons subi une année de crise dans l'économie mondiale. Le système monétaire international a chancelé au bord de la catastrophe. Le double mal de l'inflation et du chômage a fait rage à travers le

monde. La croissance a ralenti et s'est presque arrêtée.

44. Le monde n'est ni plus pacifique ni plus sûr. Au contraire. Le Moyen-Orient est devenu une arène de guerre. Nous venons d'être témoins d'un massacre de civils non armés au Liban d'une ampleur que nous trouvons difficilement croyable. L'Afghanistan est encore occupé et tyrannisé par l'Union soviétique. Les troupes vietnamiennes occupent encore le Kampuchea. Une guerre entièrement évitable a été menée dans des îles éloignées de l'Atlantique Sud. Les rapports entre les grandes puissances se sont détériorés. Il n'y a eu aucun progrès dans le domaine du désarmement.

45. Je voudrais parler davantage de la situation économique mondiale. En tant que petite nation commerciale, la Nouvelle-Zélande est extrêmement vulnérable aux fluctuations de la santé de ses partenaires commerciaux les plus importants. La Nouvelle-Zélande est classée parmi les pays développés, mais elle doit faire face à beaucoup des problèmes qui se posent dans les pays en développement. Sa prospérité dépend de l'exportation d'un nombre relativement réduit de produits de base. Dans la situation économique actuelle, les opérations d'échange jouent contre nous. Quand les géants économiques éternuent, ce n'est pas un rhume que nous attrapons, mais une pneumonie.

46. Il n'est donc pas étonnant que mon gouvernement ait assumé un rôle de premier plan au cours de ces derniers mois en se faisant l'avocat de la revitalisation des institutions économiques et financières internationales. Le système établi à Bretton Woods il y a 38 ans nous a raisonnablement bien servis pendant une longue période de croissance économique au cours des années 1950 et 1960. On reconnaît généralement qu'il est nécessaire de l'améliorer et de le renforcer, non pas de le supprimer. Le consensus n'a pas encore été atteint sur la manière de le faire.

47. Lors des rencontres internationales des ministres des finances, au cours des dernières semaines, le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a préconisé une conférence internationale pour réexaminer le rôle et le caractère approprié des institutions internationales établies à Bretton Woods. Une telle conférence exige un travail de base détaillé et une préparation solide. Il est peut-être trop tôt pour en définir l'ordre du jour. Il faut démontrer en premier lieu la volonté politique d'entreprendre une telle tâche. Mon gouvernement estime que cette volonté existe dans beaucoup de pays. Mais certains, parmi les Membres les plus grands et les plus puissants de l'Organisation — ceux qui ont la plus grande force économique —, ne sont pas encore convaincus.

48. Une chose est claire. Les efforts qui ont été déployés au sein de l'Organisation pour réaliser des progrès vers le dialogue Nord-Sud sont arrivés à une impasse. Le terme "Nord-Sud" lui-même polarise les attitudes. Des arguments doctrinaires ne nous conduiront nulle part, non plus que le retranchement derrière les politiques d'isolationnisme économique. La croissance du protectionnisme est l'un des résultats les plus troublants de la récession économique. Il n'aidera pas à la croissance des puissantes économies des grands pays industrialisés, et ses effets sur

les économies vulnérables des pays en développement pourront être également désastreux.

49. Je voudrais souligner à nouveau la proposition constructive de mon gouvernement en vue d'une révision des institutions économiques internationales. Nous voulons les voir renforcées, et si possible complétées. Il pourrait être nécessaire de les investir de nouveaux pouvoirs. Elles devraient en tout cas répondre davantage aux besoins véritables. Dans le domaine financier, elles devraient être plus flexibles en ce qui concerne les conditions de prêt. Il devrait y avoir une grande augmentation des quotes-parts en vue de renforcer la position du FMI. Il est nécessaire d'imposer une certaine discipline aux pays qui accumulent des excédents importants dans leurs balances des paiements, ainsi qu'à ceux qui sont forcés d'enregistrer de grands déficits. C'est ce que l'on appelle parfois la surveillance symétrique. Des réglementations plus sévères seraient nécessaires. Le Fonds monétaire international [FMI] ne fait plus face à des crises cycliques des pays membres, mais plutôt à des déséquilibres structurels à long terme. Ses régulations doivent être repensées en vue de prêts à plus long terme et de conditions moins strictes. Une décision sur ces questions lors d'une réunion spéciale de la communauté internationale rendrait plus facile la décision politique prise par chaque pays d'accepter de tels changements.

50. Mais ce ne sont que des suggestions de notre part. Je répète que ce qui est nécessaire, c'est une volonté politique claire d'entreprendre un nouveau programme conçu pour restaurer la confiance dans le système économique mondial. Ce n'est qu'alors que nous pourrions rechercher le consensus mondial nécessaire à l'application d'un tel programme. Nous espérons que les grandes puissances économiques sauront jouer un rôle directeur plus résolu et feront preuve d'une plus grande compréhension vis-à-vis des problèmes auxquels doivent faire face les petits pays et les économies plus faibles.

51. Bien que la Nouvelle-Zélande se trouve très loin du Moyen-Orient, nous nous préoccupons beaucoup de ce qui se passe dans cette région. Nous avons des relations amicales avec tous les pays du Moyen-Orient, et des rapports commerciaux importants avec un nombre croissant d'entre eux. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans le maintien de la paix dans cette région et doivent continuer à jouer ce rôle en dépit des frustrations auxquelles elles ont à faire face. Depuis des années, la Nouvelle-Zélande fournit des observateurs à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Nous nous félicitons du rétablissement de la paix entre l'Égypte et Israël. Nous aurions souhaité voir une force de maintien de la paix établie dans le Sinaï sous les auspices des Nations Unies, mais puisque cela n'a pas été possible nous avons consenti à fournir une force acceptable aussi bien pour l'Égypte que pour Israël. Nous espérons de la sorte avoir apporté une contribution appropriée non seulement au maintien de la paix, mais également au processus d'édification de la paix.

52. Nous sommes grandement préoccupés de constater que le processus ne s'est pas poursuivi comme prévu. La Nouvelle-Zélande n'a jamais cessé d'appuyer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

Nous croyons qu'Israël a le droit d'exister dans la paix à l'intérieur de frontières sûres. De même, nous croyons que le peuple palestinien a le droit de se prononcer sur son sort et d'établir son propre État, si c'est ce qu'il souhaite, après le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés. Nous estimons également que toutes les forces étrangères de combat devraient être retirées du Liban. La population civile innocente de ce pays déchiré par la guerre souffre depuis trop longtemps. Si cela s'avère nécessaire, après le retrait de Beyrouth de la force trilatérale temporaire, le rôle de la force de maintien de la paix des Nations Unies devrait être étendu afin de stabiliser la situation au Liban aussi longtemps que cela pourrait se révéler nécessaire.

53. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], le Secrétaire général a fait des observations d'une franchise admirable sur les insuffisances des Nations Unies en ce qui concerne leur tâche principale, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales. Il a suggéré divers moyens pour que le Conseil de sécurité puisse opérer avec plus d'autorité. Nous appuyons cette suggestion. Nous pensons qu'une plus grande volonté des grandes puissances de travailler ensemble, plutôt que l'une contre l'autre, est la clé d'un Conseil de sécurité plus efficace. Toutefois, les membres non permanents ont eux aussi un rôle important à jouer. Nous prenons très au sérieux l'obligation conférée par la Charte aux Membres des Nations Unies d'apporter leurs propres contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est en tenant fortement compte de cette obligation que la Nouvelle-Zélande a présenté sa candidature au Conseil pour les prochaines élections.

54. La situation au Kampuchea est également une source de profonde préoccupation. Cette situation sape la stabilité de l'Asie du Sud-Est et affecte négativement la sécurité de nos proches amis de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE]. Si cette situation n'est pas réglée, elle pourrait fort bien, en ravivant la rivalité entre les grandes puissances dans la région, menacer la sécurité de la région plus vaste de l'Asie et du Pacifique. Dans l'immédiat, la situation ne fait que prolonger les souffrances et les misères humaines qui sont depuis trop longtemps le fait tragique de la vie au Kampuchea.

55. La Nouvelle-Zélande croit fermement que toute solution durable de la situation du Kampuchea devra tenir compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Nous espérons que l'année prochaine certains progrès seront réalisés. La formation du gouvernement de coalition au Kampuchea est une mesure dans la bonne direction. Nous n'avons jamais toléré les crimes et les atrocités de Pol Pot et de ses associés, et nous nous félicitons de la représentation plus grande du peuple kampuchéen au sein du Gouvernement du Kampuchea démocratique.

56. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'élaboration d'un règlement. Nous nous félicitons des efforts entrepris dans ce sens par le Président du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

57. Une autre année s'est écoulée sans qu'aucun progrès n'intervienne dans les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Les tensions sont très

fortes dans la péninsule, et des ressources continuent d'être détournées à des fins militaires. Des familles sont encore séparées, et une société ancienne et unique demeure divisée. La Nouvelle-Zélande ne pense pas que cette situation doive ou puisse continuer. Le point de vue de mon gouvernement est que la seule manière d'aller de l'avant passe par des négociations entre les peuples coréens eux-mêmes. Nous exhortons les autorités de la Corée du Nord à répondre positivement aux différentes propositions de la Corée du Sud, afin de prendre des mesures en vue d'une réconciliation nationale.

58. En ce qui concerne l'Afrique, mon gouvernement a suivi de très près les efforts déployés par le groupe de contact des cinq pour négocier le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie afin de permettre au peuple de ce pays d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Après la mise en place d'un gouvernement au Zimbabwe, qui reflète les vœux de la majorité, nous espérons que des progrès rapides seront réalisés sur la voie de la libération de la Namibie de cette occupation illégale. Nous espérons que la situation sera redressée rapidement et dans la paix, et que le peuple namibien pourra prochainement se prononcer sur son propre avenir dans le cadre d'élections justes et libres. Il est grand temps que la Namibie prenne la place qui lui revient au sein de l'Organisation.

59. La Nouvelle-Zélande s'oppose toujours fortement au système de racisme institutionnalisé imposé par un gouvernement minoritaire en Afrique du Sud à la grande majorité de son peuple. La Nouvelle-Zélande n'a aucune représentation diplomatique ou consulaire dans ce pays. Depuis des années, nous imposons un embargo sur l'exportation des armements vers l'Afrique du Sud. Conformément aux obligations qu'il a en tant que membre du Commonwealth et en vertu de l'Accord de Gleneagles³, mon gouvernement n'a jamais cessé de décourager toute rencontre sportive avec l'Afrique du Sud. La grande majorité des organisations sportives de Nouvelle-Zélande, notamment l'Association des Jeux olympiques et du Commonwealth, se sont fermement abstenues d'organiser de telles rencontres.

60. Il est grand temps que la honte de l'*apartheid* prenne fin. C'est un affront à la dignité humaine. Il est tragique que le Gouvernement sud-africain ait fait fi des aspirations de son propre peuple et de l'opinion publique mondiale qui réclament le démantèlement du système d'*apartheid* et l'établissement d'un pouvoir fondé sur l'égalité raciale et sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce n'est qu'alors que le régime sud-africain pourra reprendre des relations normales avec le reste du monde et qu'il pourra jouer le rôle qui lui revient dans un continent qui a grand besoin de sa technologie et de ses ressources.

61. Je voudrais terminer mon intervention en disant quelques mots des petits pays insulaires du Pacifique Sud et de leurs problèmes. Après tout, ce sont les voisins et les amis les plus proches de la Nouvelle-Zélande. Nous entretenons avec eux des liens très étroits tissés par l'histoire et la culture. Un grand nombre de leurs habitants ont émigré vers la Nouvelle-Zélande, mais demeurent étroitement liés à leur foyer insulaire. Le programme d'aide de la Nouvelle-

Zélande aux pays d'outre-mer se concentre de plus en plus sur ces pays. Nous nous félicitons du fait que la grande majorité de ces pays insulaires ait maintenant accédé à l'indépendance ou soit à un stade avancé du processus d'autonomie. Certains d'entre eux font maintenant entendre clairement la voix du Pacifique Sud dans l'Organisation.

62. Il est heureux que l'on ait réalisé pacifiquement l'autodétermination dans le Pacifique Sud. Le processus n'est toutefois pas encore terminé. Nous nous félicitons des progrès qui ont été enregistrés sur la voie de l'autodétermination des territoires sous tutelle de Micronésie. Nous accueillons également favorablement le programme de réforme qu'a institué le Gouvernement français en Nouvelle-Calédonie. Avec les autres membres du Forum du Pacifique Sud, nous espérons que des progrès rapides seront faits vers l'achèvement de l'autodétermination pour ce territoire. Nous favorisons activement une évolution politique dans le petit territoire insulaire de Tokelau et nous avons accueilli les missions de visite des Nations Unies chargées de suivre ce processus.

63. Les économies fragiles des petits pays insulaires posent d'énormes problèmes pour leur développement. Les critères retenus par les Nations Unies pour les pays les moins développés ne tiennent pas suffisamment compte des problèmes d'exiguïté de leurs territoires, de leur manque de ressources et de leur isolement extrême qui sont des caractéristiques communes à plusieurs de ces Etats insulaires. La Nouvelle-Zélande a cherché à les aider à surmonter ces difficultés en abaissant ses barrières commerciales, en favorisant l'investissement privé et en les assistant dans le développement de services de navigation régionaux. Nous nous félicitons de la participation accrue des Nations Unies dans la région du Pacifique Sud. Une aide extérieure plus grande est cependant nécessaire et la dimension réduite des pays bénéficiaires ne devrait pas dissuader les institutions internationales appropriées d'apporter une contribution plus efficace que celle qu'elles ont accordée jusqu'ici.

64. L'une des ressources les plus marquantes que peuvent exploiter les pays insulaires du Pacifique Sud est la pêche. Les grandes espèces migratrices comme le thon représentent l'élément le plus important de cette ressource. L'établissement de zones économiques exclusives de 200 milles dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴ offre aux pays insulaires la possibilité d'exploiter ces ressources dans leur propre intérêt. C'est pour cette raison, entre autres, que la Nouvelle-Zélande et les autres pays du Pacifique Sud sont partisans de cette convention et espèrent qu'elle entrera prochainement en vigueur. Mon gouvernement continuera à engager les pays les plus industrialisés à accepter cette convention et à en devenir partie. Tous les pays du Pacifique Sud sont naturellement vulnérables à toute possibilité de pollution de l'océan qui les entoure, par exemple à la suite du déversement de déchets nucléaires. Nous préconisons également avec force la cessation totale des essais d'armes nucléaires, particulièrement dans le Pacifique. Nous regrettons profondément l'arrêt de la négociation sur un traité concernant l'interdiction complète des essais.

65. La Nouvelle-Zélande et ses voisins du Pacifique Sud continueront d'insister pour la conclusion d'un

traité d'interdiction des essais. Un tel traité non seulement supprimera la menace éventuelle que les essais constituent pour l'environnement de notre propre région, mais sera également une première mesure importante pour le désarmement nucléaire qui n'a marqué aucun progrès ces dernières années et devient plus urgent de jour en jour.

66. M. HAMMADI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je suis heureux de vous exprimer, au nom de la délégation de la République d'Iraq et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous dirigerez les débats de la présente session avec toute la sagesse et la compétence qui vous caractérisent et je vous présente mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice des fonctions que vous confère ce poste élevé. Qu'il me soit également permis de remercier l'Assemblée générale pour le profond esprit de coopération qu'elle a manifesté à M. Kittani, président de la trente-sixième session. Nous sommes très heureux des marques d'estime et de confiance qui lui ont été données par cette auguste assemblée. Cela lui a permis de s'acquitter de ses fonctions de la façon la plus efficace pendant la dernière session. Je voudrais saisir également cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Pérez de Cuéllar à l'occasion de son élection au poste de secrétaire général et pour lui présenter mes meilleurs vœux. Je suis certain qu'il assumera avec succès les fonctions de son poste élevé et qu'il fera face aux événements internationaux avec toutes les qualités de compétence, de patience et de sagesse que nous lui connaissons.

67. Le monde traverse une période délicate et grave qui n'a pas eu de précédent depuis la seconde guerre mondiale. Sans aucun doute, la situation mondiale tendue, avec toutes les conséquences graves que cela suppose, va s'intensifier du fait de la concurrence accrue entre les grandes puissances. La sécurité et la paix mondiales sont ainsi menacées, de même que la confiance et les aspirations des peuples qui souhaitent la détente et la coexistence pacifique. Ce phénomène dangereux s'étend aux pays du tiers monde, particulièrement aux non alignés, qui doivent faire face aux risques d'affrontements et aux effets dévastateurs de la tension, et menace d'étendre les zones d'influence qui attirent les nations du tiers monde et font pression sur celles-ci pour épuiser leurs ressources humaines et matérielles qui pourraient être utilisées dans le cas contraire pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement de ces pays.

68. Les grandes puissances et les Etats coloniaux refusent d'accepter que les nations non alignées, qui ont gagné leur liberté et leur souveraineté après des décennies de lutte pour l'indépendance complète et le libre exercice de leur volonté, sont décidées à rester à l'écart des blocs militaires antagonistes et des courants créés par les centres de polarisation. Nous ne sommes donc pas étonnés de voir que le conflit persiste entre le mouvement non aligné, d'une part, et le colonialisme, y compris le sionisme, d'autre part.

69. L'Iraq, Etat non aligné, appuie la politique d'indépendance de tout Etat et soutient que tous les Etats devraient gérer leurs affaires conformément aux prin-

cipes fondamentaux des Nations Unies et à leurs intérêts nationaux légitimes compatibles avec ces principes, indépendamment des désirs de ceux qui pratiquent la politique de bloc et de guerre froide, afin de maintenir la paix mondiale et d'encourager la recherche du progrès et de la liberté, ainsi que l'indépendance économique et politique. Nous voulons le triomphe des principes de la justice et de l'égalité entre toutes les nations, indépendamment de leurs dimensions de leur appartenance à tel ou tel camp et de toute considération de pouvoir.

70. L'Iraq respecte les principes du non-alignement et souhaite promouvoir le mouvement non aligné, entretenir des relations saines avec ses membres et accroître le rôle qu'il joue dans les affaires internationales. L'Iraq est également résolu à appliquer ces principes pour assurer la sécurité, la justice et le bien-être économique. Ainsi, il y a plus de 10 ans, l'Iraq a pris l'initiative d'inviter à Bagdad la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. En fait, ces principes sont justement ceux qui ont poussé l'Iraq à ne pas insister pour que cette conférence ait lieu à la date et au lieu prévus, malgré les préparations minutieuses déjà effectuées ainsi que la rédaction des déclarations et des documents pertinents, et bien que toutes les conditions administratives et techniques aient été réunies pour assurer aux débats de la Conférence le plus grand succès possible. L'Iraq avait déjà envoyé des invitations à tous les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du mouvement et avait même reçu une réponse de la grande majorité d'entre eux acceptant l'invitation. Ainsi, l'Iraq a honoré ses obligations à l'égard du mouvement et de la septième Conférence.

71. Cependant, nous voudrions insister sur le fait qu'en proposant d'accueillir cette conférence non alignée à Bagdad l'Iraq ne cherchait pas à se faire de la publicité ou à poursuivre un objectif national. Il tenait plutôt à souligner sa bonne réputation internationale et non pas à s'en créer une. L'Iraq a fait preuve de responsabilité à ce sujet et s'est soucié de l'intérêt du mouvement, tant pour le présent que pour l'avenir, car les principes du non-alignement constituent un élément essentiel de notre politique étrangère et nous sommes persuadés que la force et la dignité de l'Iraq sont identiques à celles du mouvement.

72. Nous sommes fiers de notre appartenance au mouvement et nous nous préoccupons de son avenir et de son aptitude à faire face aux événements mondiaux. Pour éviter toute division dans les rangs des membres du mouvement, nous avons déclaré notre intention de ne pas insister pour que la septième Conférence ait lieu en Iraq, reconnaissant que, dans certains milieux au sein du mouvement, on prenait au sérieux, de bonne foi ou autrement, le chantage et les calomnies de l'Iran. Il ne fait aucun doute que le comportement iranien a tout simplement donné la preuve du manque de clairvoyance des dirigeants de l'Iran, de leur ignorance de l'importance du mouvement non aligné et du fait qu'il ne croit pas en ce mouvement. Nous ne rejetons pas la possibilité que l'objectif de l'Iran soit de saper et d'affaiblir le mouvement et de diminuer son rôle dans les relations internationales en ayant recours au chantage et à la menace et en encourageant les ennemis du mouvement à le dénigrer.

73. Le mouvement non aligné estime que la question de Palestine est la sienne. Il est engagé à appuyer la lutte du peuple palestinien pour réaliser ses droits nationaux inaliénables. Il insiste sur le fait que cette lutte est de la responsabilité des pays non alignés. De toute évidence, la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et représente la nature même du conflit arabo-sioniste. Si l'on ne trouve pas de solution juste, complète et permanente qui soit acceptable au peuple palestinien et conforme à ses aspirations nationales, il n'y aura pas de paix dans la région et l'état de conflit permanent persistera, avec toutes les conséquences que cela représente pour la paix et la sécurité mondiales. Par ailleurs, que l'on sache bien que la puissance, quelle que soit son étendue, n'ébranlera pas le sentiment patriotique et n'éliminera pas le besoin de révolution des peuples. Aussi, pour instaurer une paix réelle dans la région, l'entité sioniste doit se retirer sans condition de tous les territoires arabes occupés et les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien doivent être rétablis, y compris son droit de revenir dans sa patrie, la Palestine, de recouvrer ses biens, d'exercer son autodétermination et de créer son propre Etat indépendant et pleinement souverain. De même, il faut reconnaître que Jérusalem fait partie du territoire palestinien occupé et l'entité sioniste doit s'en retirer. Il faut également reconnaître l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et lui permettre de participer à toutes les conférences et activités relatives à la question de Palestine, sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées. De même, les colonies de peuplement sionistes qui existent en territoires arabes doivent être démantelées et la politique consistant à en créer de nouvelles doit être abandonnée. En outre, la confiscation de terres arabes doit cesser.

74. La dernière manifestation d'agression brutale commise par les forces militaires de l'entité sioniste a été la guerre d'anéantissement menée contre l'OLP et les réfugiés des camps situés dans différentes parties du Liban. Cette guerre a été déclenchée pendant la première semaine du mois de juin et s'est poursuivie jusqu'à la dernière semaine du mois d'août. Ensuite, il y a eu un massacre sans parallèle dans l'histoire contemporaine. Ces forces racistes néfastes ont semé la destruction dans toutes les villes et tous les villages du Liban du Sud où elles ont massacré des dizaines de milliers de Palestiniens et de Libanais innocents qui ont été enterrés sous des débris, dans des fosses communes. Ces forces ont semé la ruine dans cette partie du Liban, qui est un Etat neutre indépendant, Membre fondateur des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés. Les forces de l'ennemi sioniste ont, à partir du sol, des airs et de la mer, donné libre cours à la puissance de feu de leur appareil militaire contre les camps de réfugiés palestiniens, tuant des enfants, des femmes et des vieillards désarmés, détruisant des exploitations agricoles et rasant les édifices et les maisons. Ces forces ont poursuivi leurs crimes à Beyrouth-Ouest et dans les environs, dévoilant encore une fois la nature malveillante qui les caractérise en privant les habitants d'eau, d'électricité, de médicaments et d'aliments, tout en bombardant la ville avec leur artillerie lourde et en poursuivant leurs attaques par air et par mer durant de longues heures tous les jours et pendant des semaines. Des obus et des fusées ont été lancés aveuglément

sur les communautés résidentielles et les installations civiles, causant des milliers de pertes humaines et des pertes matérielles dont l'ampleur ne pourra être connue avant longtemps.

75. Les forces d'invasion barbares ne se sont pas contentées de commettre des massacres et des actes de brutalité au Liban. Elles ont également organisé un massacre à Beyrouth, le 16 septembre 1982, que l'histoire n'oubliera pas. Plus de 3 000 Palestiniens sans défense ont été anéantis simplement parce qu'ils étaient Palestiniens. Ce massacre raciste a bouleversé le monde entier, même les amis traditionnels de ses auteurs. Le carnage auquel on a assisté dans les camps de réfugiés de Chatila et de Sabra est une tache dans l'histoire de l'humanité et ne doit jamais être oubliée. La communauté internationale doit prendre, au sein des organes internationaux des Nations Unies, des mesures adéquates de dissuasion, condamner catégoriquement les agissements et la politique de l'entité sioniste, imposer des sanctions nécessaires qui soient en rapport avec la portée des actes horribles qui ont été commis, et envisager sérieusement d'exclure Israël de l'Organisation car le fait qu'il en soit Membre constitue une atteinte à la Charte et à toutes les normes de la conduite humaine.

76. Le Ministre des affaires étrangères de l'entité sioniste a déclaré le 6 septembre 1982 que son gouvernement mettait comme condition au retrait de ses forces du Sud-Liban et à la cessation de son occupation militaire de la région la signature par le Liban d'un traité de paix avec l'entité sioniste. Il a également déclaré que s'agissant du Sud-Liban certains accords étaient nécessaires pour assurer la sécurité de l'Etat d'Israël. Entre-temps, le Ministre sioniste de la défense a déclaré que les forces d'invasion continueraient d'être déployées au sud du Liban pendant au moins 15 ans encore. A notre avis, cette condition et cette volonté dévoilent l'intention de l'entité sioniste de mener à bien son plan d'expansion en annexant le sud du Liban, y compris le fleuve Litani et d'autres ressources en eau en tant que mesure supplémentaire permettant aux sionistes de réaliser leur ambition : créer le Grand Israël.

77. Compte tenu de cette grave situation, nous estimons que les Nations Unies doivent faire face à leurs responsabilités et être fermement aux côtés du Liban en tant qu'Etat libre, indépendant et pleinement souverain et de Membre fondateur des Nations Unies. L'Organisation devrait aussi assurer immédiatement le retrait inconditionnel de l'entité sioniste. En outre, le Conseil de sécurité devrait adopter les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'agression au Liban au cas où l'entité sioniste refuserait de se retirer immédiatement et inconditionnellement du territoire libanais. A notre avis, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions de dissuasion contre l'entité sioniste, en commençant par suspendre la participation de cette entité à l'Organisation et imposer un embargo à son encontre. Cela évidemment exige que les Etats-Unis montrent qu'ils sont prêts à agir sérieusement, conformément aux responsabilités qui leur incombent en tant que grande puissance qui se dit soucieuse des questions relatives à la paix et à la sécurité et au bon renom des Nations Unies. Le moment est venu pour le Gouvernement américain de reconnaître que sa politique à l'égard du conflit arabo-

sioniste n'est pas conforme aux intérêts du peuple américain et qu'elle est en contradiction avec ses propres traditions. Il incombe au Gouvernement américain d'appuyer la justice et l'équité en faisant preuve de courage et de volonté politique à l'abri des pressions de l'entité sioniste.

78. Le danger que fait peser l'entité sioniste au Moyen-Orient ne se limite pas aux agressions qu'elle commet au moment et au lieu qu'elle juge les plus appropriés pour réaliser ses objectifs d'expansionnisme colonial, mettant par là en danger la sécurité de la région et faisant obstacle aux programmes de développement qui sont nécessaires à la renaissance de la nation arabe et à ses progrès économiques et sociaux. En fait, le danger ne s'arrête pas là, car nous connaissons la menace que constitue la poursuite de ses efforts intensifs visant à développer le programme nucléaire sioniste à des fins militaires pour s'en servir contre les pays arabes. Ce n'est un secret pour personne que l'entité sioniste a maintenant acquis un certain nombre de bombes et d'armements nucléaires assortis de systèmes appropriés pour diriger ces armements vers une zone quelconque du monde arabe. Il est regrettable qu'aucune grande puissance n'ait accordé l'attention voulue à ce danger imminent dont la menace ne se limite pas au Moyen-Orient. Les grandes puissances ne se sont pas non plus préoccupées du fait que l'entité sioniste n'a pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ne respecte pas le Traité de garanties. En outre, l'entité sioniste a interdit à l'AIEA d'appliquer des mesures de contrôle sur ses réacteurs et ses programmes nucléaires. Ainsi les sionistes se sont sentis encouragés à intensifier leur agression contre la nation arabe et ils ont déduit de leurs attaques répétées que toute agression commise par eux ne fera l'objet d'aucune attention particulière de la part des grandes puissances, notamment des Etats-Unis d'Amérique, et n'entraînera aucune sanction de valeur pratique, quelles que soient l'ampleur et les conséquences de celles-ci eu égard aux pertes humaines.

79. La preuve la plus claire que certaines grandes puissances ont camouflé délibérément des actes répétés d'agression de la part des sionistes et qu'elles n'ont pas su se montrer à la hauteur de leurs responsabilités, c'est le raid lancé par les avions sionistes, de fabrication américaine, le 7 juin 1981, contre les installations nucléaires iraqiennes, bien que ces installations, comme l'a attesté l'AIEA, aient été conçues à des fins strictement pacifiques et fait régulièrement l'objet d'inspections internationales.

80. L'Iraq respecte scrupuleusement les principes de la Charte qui demande l'application d'une politique de non-recours à la force, de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Bien que l'Iraq se soit évertué à établir de bonnes relations avec l'Iran après la chute du régime du Chah, tous nos efforts ont été vains et nous ne sommes pas arrivés à persuader les dirigeants de l'Iran qu'ils devaient s'abstenir de tout acte de provocation, d'agression et d'ingérence dans nos affaires intérieures et s'acquitter de leurs obligations internationales à l'égard de l'Iraq.

81. Telle est l'attitude que nous avons toujours adoptée dans nos relations avec l'Iran, même après

son agression armée contre l'Iraq le 4 septembre 1980. Le Président de la République d'Iraq, M. Saddam Hussein, a souligné depuis lors que nous espérons avoir des relations de bon voisinage avec les pays voisins, y compris, en particulier, l'Iran, et que l'Iraq n'avait ni visées territoriales sur l'Iran, ni aucune intention de lui faire la guerre, ni encore celle d'étendre la portée du conflit avec l'Iran au-delà de la défense de nos droits et de notre souveraineté. Mais l'agression armée de l'Iran contre nous a continué avec intensité jusqu'à ce jour, alors que le régime iranien a refusé toute coopération constructive en réponse à tous les efforts internationaux faits en vue de régler le différend; ce même régime a rejeté toutes les initiatives de paix entreprises par l'Iraq en vue de parvenir à une solution juste et honorable. Les dirigeants de l'Iran se sont déclarés favorables à la poursuite de l'agression et l'on ne peut interpréter une telle attitude que comme la manifestation d'un désir d'expansion aux dépens de notre pays dans une première étape, celle-ci devant être suivie de l'invasion par l'Iran des pays arabes de la région du Golfe, y compris l'Arabie saoudite, à des fins d'expansion coloniale, de consolidation d'un régime réactionnaire, pour parvenir en fin de compte à faire revenir notre région à une époque primitive où le racisme et l'intolérance religieuse régneraient souverainement.

82. Nos initiatives de paix avec l'Iran ont été présentées à la séance du Conseil de sécurité du 12 juillet dernier lorsque fut adoptée la résolution 514 (1982) du Conseil. L'Iraq s'est félicité de cette résolution, tandis que l'Iran l'a rejetée. On sait fort bien qu'à la veille de l'adoption de cette résolution et jusqu'au 30 juillet le régime iranien a lancé une série d'agressions militaires massives contre le territoire iraquien, à l'est de Basra, dont le compte rendu figure dans le document A/37/428. Il convient de rappeler ici que les pays arabes ont formulé une position unie à l'appui de l'Iraq lors de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez au début du mois de septembre dernier, après que les visées expansionnistes du régime iranien se soient cristallisées de manière tangible. La Conférence arabe au sommet a adopté une décision claire et ferme exprimant l'appui des pays arabes à l'Iraq, leur solidarité avec lui et leur volonté d'appliquer le Pacte de défense commune entre les Etats membres de la Ligue arabe. Si le régime iranien allait plus loin dans sa position, la région tout entière serait mise dans une situation nouvelle et dangereuse. Nous voudrions attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur ce fait, avec tous les dangers que, pour des raisons évidentes, il comporte. Ainsi, les conséquences d'un affrontement éventuel entre l'Iran et les Etats arabes dans leur ensemble relèveraient de la responsabilité entière de l'Iran.

83. Au moment où les Nations Unies accomplissent des efforts pour régler le différend et arrêter les combats, ce qui est une source d'espoir pour toutes les nations éprises de paix, le régime iranien lance une agression nouvelle sur le secteur central de l'Iraq. Au matin du 1^{er} octobre 1982, les Iraniens se sont livrés à quatre attaques de grande envergure. Le Conseil de sécurité a discuté de cette question le 4 octobre et, à l'unanimité, a adopté la résolution 522 (1982) par laquelle il a réaffirmé ses deux précédentes résolutions et demandé instamment à l'Iran, une fois

de plus, d'adhérer aux principes des Nations Unies et de régler le différend par des moyens pacifiques en s'inspirant de l'attitude de coopération adoptée par l'Iraq à l'égard du Conseil.

84. Ma délégation expliquera dans le détail à l'Assemblée générale les initiatives de paix prises par l'Iraq pour parvenir à un règlement juste et honorable du différend avec l'Iran lorsque l'Assemblée discutera du point 134 de l'ordre du jour intitulé : "Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq". Ce que je voudrais dire pour l'instant, c'est que l'Iraq a suffisamment donné la preuve de ses bonnes intentions et de son désir sincère de voir la paix et la sécurité s'établir dans notre région, ce qui a une importance significative pour la paix et la sécurité internationales. Le rejet de toutes les initiatives de paix de la part des dirigeants de l'Iran atteste d'un manque du sens des responsabilités de leur part en ce qui concerne la sécurité et la stabilité dans la région, situation qui ne peut qu'exacerber les troubles et les tensions. Il ne fait aucun doute que cet état de choses conduirait à une escalade du conflit international et mettrait en danger la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également souligner que l'intransigeance continue de l'Iran et son rejet de tous les appels à la paix, ainsi que son agression obstinée, auraient pour conséquence inévitable que l'Iraq résisterait à cette agression par tous les moyens dont il dispose, et ce dans l'exercice de son droit de légitime défense. En même temps, nous pensons que le différend entre l'Iran et l'Iraq mérite d'être examiné par l'Assemblée générale avec la plus grande attention et le plus grand soin, parce qu'il constitue un test de sa volonté et de la force de la Charte. De même, tout succès dans cette entreprise renforcerait les chances de paix et empêcherait toute nouvelle détérioration de la situation dans cette partie dangereuse et névralgique du monde.

85. Des crimes raciaux, y compris les politiques du sionisme et de l'*apartheid*, de même que les doctrines politiques reposant sur la discrimination raciale, sont encore perpétrés en plusieurs parties du monde, bien que ces crimes constituent une violation de la Charte, des principes du non-alignement et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bien que la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale touche maintenant à sa fin et ait abouti à certains résultats positifs, certains régimes, en particulier l'entité sioniste et le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud, continuent de refuser d'adhérer à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Cet état de choses exige que nous adoptions une attitude plus sérieuse contre ces régimes, une approche consistant à les condamner plus fermement, afin de permettre aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie, ainsi qu'aux mouvements de libération d'Afrique et d'Amérique latine, de réaliser leurs aspirations à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination.

86. Il importe de rappeler que le régime réactionnaire raciste d'Afrique du Sud viole toutes les valeurs et que c'est à cause de son attitude négative que la toute récente réunion, tenue à Genève, en vue d'appliquer le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie a avorté. Nous voudrions également rappeler les conclusions de la Conférence internationale des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui

s'est tenue à Paris en 1981, et nous tenons à faire l'éloge des déclarations y adoptées⁵, qui, conformément à la Charte, ont condamné les concepts raciaux.

87. En outre, nous voudrions attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre de pays occidentaux et l'entité sioniste ont boycotté cette conférence humanitaire. Alors que la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies ont appuyé la résolution 36/172 de l'Assemblée générale demandant des sanctions globales et obligatoires — conformément au Chapitre VII de la Charte — contre le régime raciste de Pretoria, ce même groupe de pays occidentaux et l'entité sioniste continuent d'adopter une attitude négative. Cela confirme leur collusion avec le régime raciste d'Afrique du Sud et leurs rapports avec lui dans les domaines économique, commercial, diplomatique et militaire, ainsi que la mise au point et la coordination d'une action conjointe avec ce régime dans le domaine nucléaire, y compris la production d'uranium enrichi. Il est évident que ce genre de comportement de la part des pays occidentaux et de l'entité sioniste constitue une violation flagrante de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et encourage le régime raciste de Pretoria à poursuivre sa politique d'agression contre les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud et à faire fi de toutes les mesures, même si elles sont adoptées à la majorité écrasante des Membres des Nations Unies.

88. Les pratiques du régime raciste minoritaire de Pretoria ne se limitent pas seulement aux peuples de Namibie et d'Afrique du Sud; elles comprennent également la création artificielle de crises et de certaines conditions, ainsi que le recrutement de mercenaires en vue de commettre une agression militaire contre beaucoup d'Etats pacifiques et indépendants d'Afrique, en particulier contre l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, le Lesotho, le Swaziland et les Seychelles. Outre qu'ils violent la sécurité et la souveraineté des pays de la région, ces actes d'agression aboutissent toujours au massacre d'un grand nombre de citoyens sans défense et de pauvres paysans et à la destruction de leurs foyers et de leurs fermes.

89. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale, surtout aux pays occidentaux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, pour ne pas entraver les efforts déployés en vue de mettre fin à l'agression commise par la minorité raciale d'Afrique du Sud et pour imposer les sanctions légitimes contre ce régime, conformément au Chapitre VII de la Charte.

90. L'économie mondiale traverse une phase très grave qui fait peser un lourd fardeau sur les pays en développement en particulier. La gravité de la situation se traduit par un recul de l'activité économique et de la croissance, un déficit croissant de la balance des paiements des pays en développement et un déclin des prix à l'exportation de leurs produits de base, une augmentation des taux de chômage, l'inflation monétaire, les effets adverses des taux d'intérêt élevés des marchés mondiaux sur les prêts étrangers aux pays en développement, l'affaiblissement du flux de l'aide multilatérale à des conditions favorables, la diminution de l'approvisionnement en denrées alimentaires, l'accroissement du protectionnisme exercé par les pays industriels contre les exportations des pays en

développement, les conditions strictes et défavorables du transfert des techniques au monde en développement, le contrôle délibéré des prix des matières premières avec effets négatifs sur les termes de l'échange des pays en développement, et l'application renouvelée de notions irresponsables, telles que la graduation, la sélectivité et la supériorité, qui sont introduites par les nations industrielles dans leurs transactions commerciales avec le monde en développement. Toutes ces questions entravent les efforts déployés par les pays en développement pour assurer leur croissance économique et le paiement des intérêts sur leurs dettes à l'étranger, de même que pour répondre à leurs besoins fondamentaux en produits importés.

91. Les pays en développement ont cherché sérieusement et sincèrement à maintenir un dialogue constructif avec les pays industrialisés dans une tentative de restructurer l'économie mondiale sur une base juste et équilibrée. Mais les nations industrialisées n'ont pas répondu positivement à ces efforts et à ces initiatives. Au contraire, certaines d'entre elles se sont même opposées à toute action internationale tendant à améliorer la situation économique mondiale. Parmi les questions vitales soulevées par les pays en développement figurait l'ouverture des négociations économiques globales dans le cadre des Nations Unies. Depuis la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en 1980, il existe des obstacles qui ne permettent pas encore d'entamer ces négociations si importantes et essentielles. C'est pourquoi l'Iraq et tous les autres pays en développement souscrivent à l'appel lancé pour entamer aussitôt que possible ces négociations et demandent instamment à tous les Etats qui s'y sont opposés de revenir sur leur position dans l'intérêt de tous.

92. Le Groupe des 77 a soumis, cette année, des propositions constructives et modérées pour résoudre la question de l'ouverture de ces négociations, mais son initiative n'a pas trouvé d'écho auprès de certaines nations industrialisées.

93. Les problèmes de la dette et des liquidités auxquels doivent faire face les pays en développement sont devenus si dangereux et urgents qu'ils exigent une solution globale. A notre avis, les pays industrialisés assument une grande responsabilité à cet égard. A leur récente réunion annuelle, la Banque mondiale et le FMI ont recommandé certaines mesures en vue d'alléger le fardeau financier des pays en développement. Ces mesures ne vont toutefois pas assez loin et ne portent pas sur l'essentiel du problème, qui est dû fondamentalement au fait que le système monétaire mondial actuel n'a pas évolué et n'est plus adapté aux changements qui se sont produits depuis la seconde guerre mondiale. En outre, ces mesures n'ont été présentées que comme simple réaction à la crise, qui prend des dimensions intolérables, et ne peuvent donc être considérées comme des mesures correctives au sens véritable du terme.

94. L'Iraq a été l'un des premiers pays à comprendre la nature des problèmes économiques dont souffre le monde. C'est pourquoi le Président de la République d'Iraq a proposé la création d'un fonds mondial d'assistance à long terme aux pays en développement. Le fonds proposé les aiderait à faire face aux effets

de l'inflation qui leur sont transmis par les pays industriels ainsi qu'à la note croissante de leurs importations de pétrole. Ce plan vital, qui fut bien accueilli lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane en 1979, a fait l'objet d'une discussion exhaustive par les experts du Groupe des 77, réunis à Bagdad, en mars 1982. Un projet de fonds a été élaboré, puis approuvé par le Comité du suivi et de coordination du Groupe des 77, réuni à Manille en août dernier. Ce comité a décidé de recommander l'inscription de la proposition iraquienne dans la liste des questions devant être discutées lors des négociations globales. Nous voulons maintenant espérer que les pays industrialisés vont examiner sérieusement ce plan que nous espérons voir un jour se concrétiser.

95. La coopération économique entre les pays en développement est sans aucun doute devenue plus importante ces dernières années. L'Iraq, pays en développement, voit dans cette coopération un élément fort de sa politique étrangère, et notre pays contribue à plusieurs fonds régionaux et internationaux. Nous avons également essayé de contribuer à la revalorisation et à la promotion de cette coopération grâce à des accords bilatéraux. A ce propos, je voudrais rappeler que la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui a eu lieu à Caracas en 1981, a adopté un programme global en vue d'une telle coopération, que les pays en développement sont en train d'appliquer.

96. Nous demandons aux nations industrielles et aux institutions internationales de prendre toutes les mesures possibles en vue d'assurer un flux constant et croissant d'aide au monde en développement, afin de lui permettre de maintenir cette coopération. Pour l'heure, nous devons toutefois souligner que l'expansion de la coopération économique entre pays en développement n'exonère pas les pays industriels de leurs responsabilités à l'égard des nations en développement.

97. M. STREET (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement australien, permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. C'est également avec un grand plaisir que je rends hommage au Secrétaire général pour l'imagination et l'intégrité dont il a fait preuve au cours de sa première année de fonctions.

98. Personne n'ignore le climat morose dans lequel se réunit cette assemblée, compte tenu des problèmes sérieux de l'heure, et en particulier des terribles événements qui ont eu lieu, il y a trois semaines, au Liban. Même dans un monde habitué à la violence, les massacres de Beyrouth nous ont tous choqués et pétrifiés. L'outrage, quels que soient les termes utilisés pour le décrire aussi profondément qu'il est ressenti, doit paraître négligeable aux civils innocents dont l'histoire malheureuse s'écrit dans les larmes et le sang. Les Australiens sont d'accord avec les hommes et les femmes civilisés qui réclament partout dans le monde une enquête approfondie et indépendante sur ces atroces événements.

99. Outre Beyrouth, il y a la tragédie plus générale de ces 30 dernières années et le conflit du Moyen-

Orient qui échappe encore sans raison à toute solution et assombrit l'avenir de cette région. Espérons seulement que les événements de Beyrouth permettront à un plus grand nombre de pays de prendre conscience de la nécessité d'un règlement global.

100. L'Australie a toujours été profondément consciente des souffrances encourues de tout temps par le peuple juif ainsi que du droit de ce peuple à une patrie. Nous comprenons qu'Israël souhaite vivre dans la paix, à l'abri des attaques terroristes. La reconnaissance du droit d'Israël à vivre en paix ne représente cependant qu'un aspect du problème du Moyen-Orient. Israël doit également reconnaître les droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit pour eux d'avoir une patrie à l'instar d'Israël. Israël, plus que toute autre nation, devrait comprendre ce que représente une patrie nationale pour un peuple dispersé.

101. Il est tout aussi important que les Etats arabes agissent. Nous reconnaissons que les propositions avancées par la douzième Conférence arabe au sommet, à Fez, contenaient une reconnaissance implicite d'Israël, en demandant au Conseil de sécurité de garantir la paix parmi tous les Etats de la région. Mais pourquoi ne pas rendre explicite ce qui est jusqu'ici implicite. Toutes les nations arabes devraient accepter sans équivoque ce que jusqu'ici seule l'Egypte a accepté, à savoir qu'Israël a le droit de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de frontières sûres.

102. Ce problème comporte donc deux aspects. Il suppose du courage et de l'imagination de la part des deux parties pour être traité. Sans cela, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, et cette région sans paix demeurera une menace pour la paix mondiale.

103. Mais le Moyen-Orient n'est pas la seule région de conflits. D'autres crises, ailleurs, semblent surgir avec une fréquence effrayante. Il n'est que trop évident que le mécanisme international élaboré ici, à New York, pour freiner et régler ces conflits, n'a pas fonctionné comme il aurait dû. En fait, certains Etats Membres, dont l'Australie, ont dû rechercher une solution à l'extérieur des Nations Unies pour trouver d'autres arrangements en matière de maintien de la paix. J'en veux pour preuve la Force multinationale dans le Sinaï, à laquelle participe l'Australie, et la force internationale qui se trouve actuellement au Liban.

104. Dans son rapport, d'une exceptionnelle sincérité, sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a exprimé cette année les préoccupations qui sont également les nôtres en ce qui concerne la faiblesse actuelle de l'Organisation. Nous l'en félicitons. La situation actuelle est tragique. Et comme le Secrétaire général le fait observer, nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale.

105. Le Conseil de sécurité, organe chargé essentiellement du maintien de la paix et de la sécurité internationales, voit que ses résolutions sont fréquemment ignorées. Les dispositions de la Charte relatives à une action collective en matière de paix et de sécurité ont perdu toute efficacité. Trop souvent, les Etats Membres évitent de saisir le Conseil de sécurité pour des problèmes particuliers, ou l'en saisissent trop tard pour qu'il puisse être efficace. Nous

sommes de plus en plus troublés de constater que les décrets du Conseil n'ont pratiquement aucune valeur pour de nombreux Etats Membres. Et ce qui s'applique au Conseil de sécurité s'applique à plus forte raison à l'Assemblée générale et à d'autres organes des Nations Unies.

106. Tout cela, comme le Secrétaire général l'a fort judicieusement observé, représente une crise de notre approche multilatérale de la solution des problèmes mondiaux et une crise de confiance envers les Nations Unies elles-mêmes. Ne nous laissons toutefois pas décourager par ces problèmes. Nous pourrions en modérer les effets. Le Secrétaire général lui-même a proposé une série de mesures pour améliorer la situation. Certaines de ses propositions pourraient être immédiatement appliquées. Je pense par exemple à une utilisation plus systématique du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général lui-même a un rôle à jouer au titre de l'Article 99 de la Charte pour saisir le Conseil de sécurité sur des situations potentiellement dangereuses. Le Conseil lui-même devrait agir plus rapidement en cas de conflit et, comme le dit le Secrétaire général, sans attendre que ceux qui sont directement concernés le saisissent de leur différend. Le Conseil, agissant de concert avec le Secrétaire général, pourrait désamorcer des conflits sur le point d'exploser, en envoyant rapidement par exemple des missions d'enquête ou de bons offices. Ces mesures pourraient constituer un "système d'avertissement diplomatique rapide" destiné à identifier et à isoler les conflits avant qu'ils ne dégèrent en conflits armés.

107. Le Secrétaire général a fait plus encore. Il demande instamment une amélioration des dispositions collectives contenues au Chapitre VII de la Charte. Il propose plus particulièrement aux Etats Membres — et l'Australie y souscrit — d'utiliser leur influence collective en vue d'inspirer le respect des décisions du Conseil de sécurité. Dans l'idéal, les décrets de maintien de la paix du Conseil de sécurité seraient étayés par des garanties d'action collective, y compris de la part des membres permanents, afin de veiller au respect de toutes les décisions du Conseil.

108. Nous nous rendons bien compte que les idées constructives du Secrétaire général seront étudiées de façon approfondie. Elles supposent, comme il l'a dit, un minimum de coopération entre les membres permanents. C'est le manque de coopération entre les membres permanents qui, dans le passé, a si souvent fait obstacle aux travaux du Conseil. Mais nous devons évoluer comme le préconise le Secrétaire général si nous voulons arrêter la tendance actuelle.

109. Non pas que le bilan soit entièrement négatif. Nous devrions nous rappeler les grandes réalisations des Nations Unies et y réfléchir. Je pense à l'exemple notable de la décolonisation. L'Organisation a permis à de nombreux peuples d'acquiescer leur indépendance et, ce faisant, leur a permis d'apporter leur propre contribution à la communauté internationale.

110. A l'heure actuelle, il y a très peu de cas de peuples non autonomes qui doivent encore exercer leur droit à l'autodétermination. Cependant, la question de Namibie est toujours inscrite à notre ordre du jour. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, manifeste un optimisme prudent à

- l'égard de la Namibie. Espérons que son optimisme est bien placé. Une solution pacifique de ce problème qui dure depuis si longtemps serait véritablement une grande réalisation. Si on trouve une solution, cela sera dû dans une grande mesure aux efforts constants du groupe de contact et aux Etats de première ligne. L'Australie est toujours prête à envoyer 300 personnes au GANUPT pour l'aider à contrôler et à superviser le processus d'indépendance.
111. La décolonisation n'est pas le seul succès des Nations Unies. Nous avons également beaucoup fait dans les domaines économique, social et technique, d'autant plus que bien souvent nous prenons de telles réalisations pour acquis. En tant que foyers d'échanges d'idées, en tant qu'instruments d'assistance et de coopération techniques, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont joué un rôle unique et précieux.
112. Dans le domaine Nord-Sud, nous avons progressé, même si nous n'avons pas encore atteint nos objectifs ultimes. L'Australie, comme tout le monde je crois, est déçue de voir que les négociations globales ne soient pas encore lancées. Nous partageons également les préoccupations quant aux perspectives qui sont apparues de façon tellement évidente aux réunions du FMI et de la Banque mondiale qui ont eu lieu récemment à Toronto. Plus que jamais auparavant, nous devons trouver des solutions durables aux problèmes financiers et économiques dont souffre la communauté mondiale.
113. Une question qui nous préoccupe de plus en plus à juste titre est l'ampleur de la dette dans le monde. Ce qui nous trouble plus particulièrement, c'est que dans certaines régions on n'arrive qu'à grand peine à rembourser les emprunts; parfois le coût de ces emprunts a triplé depuis leur octroi.
114. L'Australie souhaite que le dialogue Nord-Sud sorte de l'impasse. Il faut galvaniser la volonté politique qui s'est manifestée à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Melbourne en septembre/octobre 1981 et à la Réunion internationale sur la coopération et le développement à Cancún en octobre 1981. Dans les deux cas, nous avons réussi à dépasser les lignes traditionnelles Nord-Sud. L'Australie accepte le cadre du dialogue Nord-Sud et le Groupe des pays en développement des 77 en tant que partenaires valables de négociation. Mais nous voyons également des avantages à l'adoption d'une méthode plus souple et plus ouverte de contacts de part et d'autre des lignes Nord-Sud pour réconcilier les divergences d'opinions.
115. Les mérites d'une telle méthode ont été prouvés dans les récentes négociations sur le droit de la mer. Il est remarquable qu'une Conférence de 150 pays ait réussi à rédiger des centaines d'articles d'un nouveau traité international sur le droit de la mer et à dégager un consensus à ce sujet. La Convention sur le droit de la mer n'est peut-être pas satisfaisante pour tout le monde, mais elle représente un pas en avant dans la codification du droit maritime et de la coopération entre les nations. Cette expérience démontre bien que nous ne devons pas relâcher nos efforts, quelles que soient l'ampleur des problèmes et l'impossibilité apparente d'y apporter une solution.
116. Parmi les problèmes économiques internationaux actuels, aucun ne préoccupe le Gouvernement australien autant que le protectionnisme et les restrictions commerciales. L'Australie se rend bien compte des obstacles au progrès et des intérêts nationaux et des attitudes rigides à surmonter. Le Gouvernement australien s'en tient à la notion des réductions collectives du protectionnisme des gouvernements afin de relancer le commerce mondial. La proposition de l'Australie revient à suspendre toutes les mesures d'aide qui dénaturent les échanges commerciaux pour ensuite rétablir l'aide nécessaire. Nous avons l'intention de faire valoir fermement ces propositions à la prochaine réunion ministérielle du GATT et ensuite à la sixième session de la CNUCED.
117. Ce qui caractérise la méthode de l'Australie, c'est que nous sommes prêts à nous engager à agir conformément à ces directives, à condition que d'autres pays comparables à l'Australie fassent de même. Autrement dit, le Gouvernement australien, ayant étudié la question, a déjà décidé que si d'autres pays dont le commerce est important se rallient à notre méthode ou veulent lancer quelque chose de ce genre nous nous joindrons immédiatement à leurs efforts.
118. Il s'ensuit de ce qui précède qu'il s'agit d'un domaine que nous devons aborder de façon multilatérale et dans lequel les Etats s'attendent à des réductions globales équilibrées et progressives des barrières commerciales, des subventions à l'exportation et autres mesures dénaturant le commerce; ce sera là une condition à leur participation. Ce serait un moyen de lancer les négociations globales.
119. Ce n'est pas le moment maintenant de faire une analyse détaillée des difficultés actuelles pour lancer les négociations globales, mais une base est apparue au Sommet économique de Versailles. J'ai interprété le langage de Versailles comme signifiant qu'il y avait une occasion de lancer les négociations globales maintenant, sinon nous devrions attendre quelque temps qu'une autre chance se présente. En fait, si on permet au débat de s'égarer dans les détails sur les groupes qui devraient être établis pour les pourparlers, sur l'ordre du jour et sur le degré de décentralisation, cela reviendra à retourner à une phase précédente et difficile des discussions.
120. Dans le domaine humanitaire, les Nations Unies ont un rôle important à jouer. Il y a eu certaines réalisations importantes. Dans certains cas, des résultats ont été obtenus à la suite de négociations longues et ardues. Cela a souvent obscurci l'importance du résultat final.
121. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme fournissent à la communauté mondiale des normes pour la protection des droits et des libertés fondamentaux. L'année dernière, l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction [résolution 36/155] a constitué un pas en avant dans cette voie. Grâce aux travaux de la Commission des droits de l'homme, de l'OIT et d'autres organes pertinents, le système des Nations Unies a pu adoucir dans une certaine mesure certaines des pires viola-

tions des droits de l'homme. De plus en plus, les droits de l'homme en Afrique du Sud et dans des pays comme la Pologne, la République islamique d'Iran et le Guatemala font l'objet d'enquêtes. L'Australie demeurera active dans ces domaines importants.

122. Cependant, il y a maintenant de nouveaux domaines de préoccupation humanitaire. Nous nous sommes félicités en particulier du fait que l'on a récemment mis l'accent sur la protection des populations indigènes. L'Australie a activement encouragé, cette année, l'établissement par le Conseil économique et social d'un groupe de travail sur les populations indigènes.

123. Malheureusement, un autre domaine de préoccupation croissante est le sort des réfugiés dans le monde. Les faits sont éloquentes : une population mondiale de réfugiés d'au moins 8 à 10 millions, un nombre croissant de personnes déplacées et des migrations dans les régions de personnes déplacées sous la pression de la pauvreté ou des privations. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé à faire face à cet énorme problème. Toutefois, son succès a été mitigé. Le Haut Commissariat a aidé — et continue d'aider — des millions de réfugiés et de personnes déplacées, mais il a besoin de l'assurance de la continuité de son mandat, non d'un mandat limité, et de rechercher de manière vigoureuse des solutions durables, en particulier le rapatriement volontaire. Il a besoin également d'une acceptation plus large par la communauté internationale de l'obligation morale de fournir asile, au moins temporairement, à ceux qui sont obligés de quitter leur propre pays. L'Australie a proposé un code de conduite contenant ce principe de droit d'asile temporaire, à Genève, il y a deux ans. Nous poursuivrons cette initiative au Comité exécutif du Haut Commissariat et, plus tard, à l'Assemblée générale elle-même.

124. Pour de nombreux gouvernements et pour les citoyens, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a été décevante et ses résultats sont limités. L'Australie estime cependant que la session a permis d'apporter des éclaircissements. Si nous ne nous sommes pas mis d'accord, nous avons en tout cas mieux compris qu'il fallait d'abord créer une confiance mutuelle pour progresser dans le domaine du contrôle des armements et pour réaliser le désarmement. Cette session a prouvé qu'il fallait absolument instaurer une meilleure compréhension, permettant d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest, notamment entre les superpuissances, si nous voulons progresser tant soit peu en matière de désarmement et dans tous les autres domaines d'intérêt stratégique et politique.

125. En conclusion, je reviens, une fois encore, au thème que j'ai déjà développé et qui concerne le rôle

et les promesses de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ce débat, nous avons entendu des déclarations qui sont l'écho de l'échec et de la déception ressentis cette année par de nombreuses personnes au sujet de l'Organisation des Nations Unies. On peut prétendre que l'opinion publique s'attendait à trop de progrès, néanmoins nous ne pouvons pas nier qu'il y a une crise de confiance sérieuse au niveau du public quant à la capacité de l'Organisation des Nations Unies à faire face à ses responsabilités les plus fondamentales.

126. Cependant, notre déception ne doit pas nous faire tourner le dos à l'Organisation des Nations Unies. Chaque nation doit chercher activement à renforcer la foi du public en l'Organisation et en sa capacité de négociation et de conciliation. Nous avons besoin de moins de rhétorique et de moins de résolutions, nous avons besoin d'efforts plus constructifs, d'actions plus efficaces pour résoudre les grands problèmes, y compris ceux du désarmement et du développement auxquels nous nous trouvons tous confrontés. J'espère que les déclarations importantes et courageuses énoncées par le Secrétaire général contribueront à changer l'attitude des Etats Membres et les encourageront à adopter des méthodes plus raisonnables, plus rationnelles et plus modérées pour résoudre les problèmes de la communauté mondiale. L'Australie est disposée à participer aux efforts qui seront déployés dans ce sens.

127. Nous sommes une puissance moyenne qui prend de plus en plus d'importance. Nous avons des liens historiques avec l'Europe, mais nous vivons dans l'Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique Sud. Nous sommes donc un pays dont les intérêts sont autant ceux du monde en développement que du monde développé. Nous estimons que notre rôle consiste à exercer une influence constante, modérée et sérieuse sur la communauté mondiale. Nous sommes fermement convaincus que les Nations Unies ont un rôle valable à jouer. Le Secrétaire général peut compter sur l'appui de l'Australie.

La séance est levée à 12 h 45.

NOTES

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.IX.1.

² Voir *C.I.J. Recueil 1982*, p. 18.

³ Voir *Final Communiqué of the Commonwealth Heads of Government Meeting in London, 8-15 June 1977* (London, Commonwealth Secretariat), p. 21 et 22.

⁴ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

⁵ Voir A/CONF.107/8, chap. X.